

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 24 Votants : 26

Date de la Convocation : 20/11/2015

Objet : Délibération n° 15 11 12 : INSCRIPTION DE L'ENSEMBLE DES DECHETERIES AU PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCVA, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) – CAUNOIS Marie-Hélène (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) – RIVELLA Alain, BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, POURRINET Jacques, CHENIN Jean - CAILLAT Pierre-Yves (CC Vallée de l'Ariège), BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude - MUNOZ Floréal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. BRIOL Patrick (CAUJAC) représenté par Mme CAUNOIS Marie-Hélène - PERRACHE Sabine (CCLAG) représenté par M. MUNOZ Floréal.

Excusés : MM. CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - MAGGIOLO Serge (CCVA) - DIDIER Claude (CCVA) – SIRABELLA Roger (CCVA) - ESTANG Nadia (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. DAVID Guy

Monsieur le président rappelle que seule la déchetterie d'Auterive a été inscrite au plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA), il est nécessaire de régulariser cela et d'inscrire sur le PDEDMA l'ensemble des 4 déchetteries exploitées par le Smivom à savoir celles de Cintegabelle, de Grépiac et de Miremont en plus de celle d'Auterive.

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, adopte la proposition du Président d'inscrire l'ensemble des déchetteries sur le PDEDMA et le mandate pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours,
Mois et an que dessus

Le Président

M. ZDAN

